

PROCÉS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-deux et le 28 Mars à 17h00,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 23 Mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Urbain HUART, Adjoint au Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents à l'exception de :

Absents:

- Mme Marie-Noëlle RAINON, absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Lydie ROTHIER,
- Mme Claudine VERDONCK, absente excusée ayant donné pouvoir à Colette BOUTILLEZ,
- Mme Martine BARRE et MM. Jean-Louis DUTEL et Martial HEMARD, absents excusés.

Quorum: 7 membres

Secrétaire de séance : M. Fabien VERNON

Ordre du jour :

> Création d'un emploi permanent de Secrétaire de mairie.

Séance ouverte à 17h00

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide à l'unanimité des membres :

Création d'un emploi permanent de Secrétaire de mairie :

Afin de remplacer la secrétaire de mairie au 1^{cr} Mai 2023, il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

A compter du 29 Mars 2023, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié comme ceci:

Filière : Administrative Cadre d'emplois : C et B

Grades:

Adjoint Administratif principal de 2ème Classe : ancien effectif : 0 – nouvel effectif : 1, - Adjoint Administratif principal de 1ère Classe : ancien effectif : 0 – nouvel effectif : 1, - Rédacteur territorial :

ancien effectif: 1 - nouvel effectif: 1,

Rédacteur Principal de 2ème classe : ancien effectif : 0 – nouvel effectif : 1, Rédacteur Principal de 1ère classe : : ancien effectif : 0 – nouvel effectif : 1

L'adjoint, M